

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 juillet 2017**

Présent(e)s : Marie-Agnès BROUILLEAUD, Elisabeth ALEXANDER, Claude SAUVAGE, Christian DESREUMEAUX, Anne WAUQUIER, Philippe MORAND, Virginie CHUPIN, Patrick VERGNOL.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : Richard DOUGHTY

Secrétaire de séance : Anne WAUQUIER

ORDRE DU JOUR

- Fermeture du poste d'agent de maîtrise principal – saisine du CT
- Création du poste d'Agent technique principal de 2eme classe
- Recrutement sur le poste d'agent technique principal 2^{ème} classe.
- Fermeture du poste d'ATSEM en raison de la modification du rythme scolaire – saisine du CT
- Création du poste d'ATSEM en raison du nouveau rythme scolaire
- Chemins ruraux (Baudry, Auvergnats, Ste croix)
- Achat broyeur
- Garderie mercredi matin
- Fonctionnement basket pour la rentrée scolaire 2018

QUESTIONS DIVERSES

- demande de pâture
-

La séance est ouverte à 18h15

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

**Approbation du compte rendu du dernier
Conseil Municipal**

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**Fermeture du poste d'agent de maîtrise
principal – saisine du CT
Création du poste d'Adjoint technique**

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

Agent de maîtrise principal – employé communal

Actuellement à 35 heures hebdomadaires,

Au motif : départ en retraite depuis le 1^{er} octobre 2017 du fonctionnaire titulaire,

Et propose de créer un nouvel emploi de : Adjoint technique- employé communal d'une durée hebdomadaire de 35 heures hebdomadaires à compter du 07 août 2018.

Cette modification sera soumise au comité technique paritaire

Nombre de votants : 8 – pour : 6 – contre : 0 – abstention : 6

Résultat du vote : la proposition est acceptée.

Recrutement sur le poste d'Adjoint technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1 ° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel sur le poste d'adjoint technique créé,

Considérant que Monsieur Eric ZOCCOLA occupe déjà cette fonction par un contrat pour accroissement temporaire d'activité,

Il est proposé :

- De recruter un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi d'Agent technique créé ce jour (suite à la fermeture du poste d'agent de maîtrise principal) dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour une durée d'1 an (renouvelable une fois)
- Que la rémunération de l'agent soit calculée par rapport l'indice brut : 347/325
- Les crédits correspondants ont déjà été inscrits au budget
- Que Monsieur Eric ZOCCOLA soit recruté pour cet emploi pour une durée d'un an

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**Fermeture du poste d'ATSEM en raison de la
modification du rythme scolaire
Saisine du CT
Création du nouveau poste d'ATSEM**

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

ATSEM (Agent Territorial de Ecoles Maternelles) catégorie C

Actuellement à 33h45 minutes hebdomadaires,

Au motif : Modification du rythme scolaire : passage de 4,5 jours à 4 jours de classe

Et propose de créer un nouvel emploi de : ATSEM catégorie C durée hebdomadaire de 31 heure 8 minutes à compter de la rentrée des classes 2018/2019.

Cette modification sera soumise au comité technique paritaire.

Il devra être envoyé à l'agent en place sur ce poste une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui proposer cette modification de poste. A défaut de réponse de l'agent dans le mois suivant la réception de la lettre recommandée, ce dernier est supposé renoncer à cette proposition d'emploi.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Chemins ruraux
(Baudry, Auvergnats, Sainte Croix)

Madame le Maire rappelle que par la délibération n° 2018_08 du 18 janvier 2018, le conseil municipal a décidé la réouverture des chemins de randonnée d'origine tels que répertoriés dans la charte et que seuls les chemins bénéficiant d'un échange par acte notarié pourront être maintenus dans l'état actuel (frais à la charge du demandeur).

Concernant le chemin de randonnée Les Baudry, il a été proposé par Monsieur et Madame SCHEUFFELE, propriétaire riverain du chemin de dévier le chemin rural en le faisant passer en bordure de sa propriété, la sortie restant à l'identique.

Il a également été proposé par Mr et Mme SCHEUFFELE l'aménagement de la voie communale longeant le cimetière du Bourg.

Le nouvel aménagement du chemin des Baudry se fera à la charge du demandeur, après enquête publique et signature d'un acte notarié. Les frais d'acte notarié seront à la charge du demandeur.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Concernant le chemin Les Auvergnats, après vérification aucune délibération, ni acte notarié n'ont été faits pour la déviation actuelle. Il convient donc de signifier à la famille Bertrandie la réutilisation du chemin d'origine à des fins pédestre et équestre à compter du 1^{er} août 2018. Une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée à la famille Bertrandie pour les avertir de ce changement de situation.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Concernant le chemin de Sainte Croix-Ligueux, suite à la demande du conseil municipal de Ligueux, il conviendrait de provoquer une rencontre entre les propriétaires riverains (Mr et Mme MARVY Amédée), la municipalité de Ligueux et la nôtre afin de trouver un compromis sur le tracé du chemin et d'éviter tous frais inutiles.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Achat broyeur

Il est proposé l'achat d'un broyeur notamment pour l'entretien des chemins communaux. Cet achat permettrait de se séparer du matériel suivant : gyrobroyeur et tondeuse tractée.

Divers on été réalisés.

Après discussion, il est décidé de demander un autre devis chez « THONON » sur un matériel équivalent au BV14 .

Pas de vote

Garderie mercredi matin

Madame le Mairie rappelle qu'à compter de la rentrée des classes 2018/2019, le rythme scolaire est modifié avec suppression de la classe le mercredi matin.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les autres mairies du RPI .

Il a été décidé, à la demande des parents d'élèves, un accueil type garderie le mercredi matin avec possibilité de repas le midi sur le site de l'école de Monestier.

Un protocole de participation entre les communes concernées devra être mis en place préalablement.

Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Fonctionnement basket pour la rentrée 2018/2019

Dans le cadre de l'emploi de l'animateur de basket, deux possibilités se présentent :

- Proposition 1 : L'embauche d'un animateur à 35 heures hebdomadaires annualisé, dans les mêmes conditions qu'actuellement. Pour l'instant aucune candidature sur cette proposition. Nous restons dans l'attente des propositions d'embauche du club ASMS suite aux recherches qu'ils ont lancées.
- Coût global estimé : 30.000 euro/an
- Proposition 2 : Le partenariat avec le groupement d'employeurs GESALT 24 qui permettrait à la commune de diminuer les frais de personnel et de se séparer des contraintes administratives qu'un emploi direct occasionne.

1 contrat d'apprentissage basket 35h + 1 coordinateur de projet de territoire
600h/an + 1 stagiaire BPJEPS APT pour ateliers sportifs

Coût global estimé : entre 18.450 euro et 24.450 euro/an

- Proposition 3 : Le partenariat avec le groupement d'employeurs GESALT 24 qui permettrait à la commune de diminuer les frais de personnel et de se séparer des contraintes administratives qu'un emploi direct occasionne.

1 contrat d'apprentissage basket 35h + 1 coordinateur de projet de territoire
800h/an + 1 stagiaire BPJEPS APT pour ateliers sportifs

Coût global estimé : entre 23.000 euro et 29.000 euro/an

Après discussions il est proposé d'opter pour la troisième proposition.

Par ailleurs, le conseil municipal récupère l'usage exclusif du local technique à compter du 1^{er} août. L'ASMS est donc prié de vider intégralement ce local de tout ce qui lui appartient.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- demande de pâture pour deux chevaux sur le terrain communal derrière le Merlan

Un accord favorable est donné à cette demande sous les conditions suivantes :

- Accueil des chevaux à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2018, cet accord est résiliable à tout moment et les chevaux devront être retirés dès la première demande faite par la Mairie
- Production de la police d'assurance des chevaux concernés
- Engagement à respecter la réglementation vis-à-vis des Haras Nationaux (puçage, déclaration du lieu de détention etc...)
- Surface mise à disposition 1 hectare maximum

La séance est levée à 19 heures 50